RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Accueil périscolaire et extrascolaire

Association AUDACES'S – Centre Social Marcel Martin

1. Présentation des accueils

L'Association AUDACES'S propose un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) à caractère éducatif, comprenant les activités périscolaires durant l'année scolaire et extrascolaires pendant les vacances.

Les accueils sont organisés sur différents sites :

- Centre Marcel Martin, rue Usson du Poitou à Folschviller : cantine, périscolaire du soir et accueil extrascolaire.
- Écoles primaires du Village et Musset : périscolaire du matin.

2. Inscriptions et réservations

Toute inscription doit être effectuée auprès du secrétariat.

Tel : 03 87 92 27 98 / Mail : virginie.i@audaces-s.fr

Les inscriptions et modifications doivent être effectuées au plus tard le jeudi avant 17 h pour la semaine suivante. Passé ce délai, toute prestation annulée restera facturée.

Le dossier d'inscription doit obligatoirement comprendre :

- La fiche de renseignements et la fiche sanitaire complétées et signées.
- La copie du carnet de vaccination à jour.
- L'adhésion annuelle à l'association.
- Le jugement précisant les modalités de garde, en cas de séparation.
- Les attestations de travail des parents concernés par l'accueil spécifique.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité. Tout changement de situation doit être signalé au secrétariat.

Les places étant limitées, certaines inscriptions pourront être priorisées. Des accueils exceptionnels peuvent être envisagés selon les disponibilités.

Pour les vacances scolaires, les inscriptions et le paiement s'effectuent directement au secrétariat.

3. Accueil et sécurité des enfants

Les parents ou responsables légaux doivent accompagner leur enfant à l'intérieur de la structure et le confier directement à un animateur.

La responsabilité de l'association débute à la prise en charge de l'enfant et prend fin lorsqu'il est remis à une personne autorisée.

Seules les personnes mentionnées dans le dossier d'inscription peuvent récupérer l'enfant.

En cas de retard, les familles doivent prévenir rapidement la structure. Un supplément de garde pourra être facturé. En cas de retards abusifs, une exclusion pourra être envisagée. Si aucun responsable ne peut être joint après les horaires d'accueil, l'association pourra contacter les autorités compétentes.

4. Accueil des enfants en situation de handicap

L'association favorise l'accueil et l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Un rendez-vous préalable avec le responsable permettra de définir, avec la famille et les partenaires concernés, les éventuels aménagements nécessaires pour garantir un accueil adapté et sécurisé.

5. Restauration et alimentation

Les repas du midi sont préparés par un traiteur et livrés en liaison chaude.

Les menus sont disponibles sur le site Internet de l'association, sa page Facebook et par affichage dans les lieux d'accueil.

Les goûters sont fournis pendant les centres de loisirs uniquement. Pour le périscolaire, les familles doivent prévoir le goûter de leur enfant.

Toute allergie, intolérance alimentaire ou pathologie particulière doit être signalée dans la fiche sanitaire et au secrétariat. Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera mis en place afin d'adapter la prise en charge.

6. Déplacements

Les trajets entre les écoles et les lieux d'accueil sont organisés par l'association :

- En bus pour la restauration scolaire.
- En minibus ou pédibus pour le périscolaire.

Les enfants sont encadrés par les animateurs pendant les déplacements.

7. Absences et maladies

Toute absence doit être signalée au secrétariat le jour même avant 9 h 30, par téléphone ou par mail.

Un enfant atteint d'une maladie contagieuse ne pourra pas être accueilli pendant la période d'éviction prévue. Un certificat de non-contagion est demandé pour son retour.

La prise de médicaments est possible uniquement dans le cadre d'un PAI ou sur présentation d'une ordonnance médicale, avec les médicaments correctement identifiés.

Si un enfant tombe malade durant l'accueil, ses responsables sont contactés et doivent venir le récupérer dans les meilleurs délais.

8. Facturation et paiement

Toute inscription est définitive et facturée, sauf dans les situations suivantes :

- Maladie de l'enfant : non-facturation à partir du deuxième jour d'absence, sur présentation d'un certificat médical, si le secrétariat a été prévenu dès le premier matin.
- Sortie scolaire ou absence d'un enseignant : non-facturation si le secrétariat est informé au minimum 48 heures à l'avance.

Pour les inscriptions annuelles, les factures sont transmises ou mises à disposition entre le 5 et le 10 de chaque mois et doivent être réglées dès réception.

Les moyens de paiement acceptés sont : espèces, chèque, carte bancaire, virement, CESU et chèques-vacances.

En cas de difficultés financières, un échéancier peut être étudié avec le secrétariat.

Un défaut de paiement pendant trois mois ou le non-respect d'un échéancier peut entraîner la fin de l'inscription.

9. Règles de vie et respect du matériel

Chaque enfant doit respecter les autres, les adultes, les locaux et le matériel mis à disposition.

En cas de comportement mettant en danger l'enfant ou les autres, un échange avec la famille et un accompagnement adapté seront proposés. Si aucune solution n'est trouvée, une exclusion définitive pourra être envisagée.

Les dégradations volontaires seront à la charge des responsables légaux.

Il est recommandé de marquer les vêtements au nom de l'enfant et d'éviter les objets de valeur. L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation de ces objets.

Les informations essentielles à retenir

Inscriptions et modifications : Jusqu'au jeudi avant 17 h pour la semaine suivante.

Absences : À signaler avant 9 h 30 le jour même.

Dossier complet obligatoire : Aucune inscription ne sera validée sans les documents nécessaires.

Facturation : Toute réservation est facturée, sauf exceptions prévues au règlement.

Sécurité : Les enfants doivent être confiés à un animateur et récupérés par une personne autorisée.

Source d'infos : site : www.audaces-s.fr

Facebook : Centre Social Audaces's - Folschviller

« L'inscription de l'enfant implique la prise de connaissance et l'acceptation du règlement de fonctionnement de l'Association AUDACES'S. »